Trajet Inc.

Rapport d'activités 2015-2016





MISSION

Trajet est un organisme de justice alternative favorisant la résolution des conflits et la réparation des torts causés. Par ses actions, Trajet encourage la participation de l'ensemble des acteurs de la communauté.

MANDAT

Trajet a pour mandat de mettre en œuvre certaines sanctions extrajudiciaires et peines spécifiques, découlant de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, en favorisant l'implication de l'adolescent, de la victime, des parents, des organismes et de la communauté. Il en est de même pour les ententes de travaux compensatoires dans le cadre du Code de procédure pénale.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Pour bien résumer l'année 2015-2016, le mot qui me vient à l'esprit le plus souvent est « collaboration ». La collaboration, bien qu'évidente, demeure essentielle entre Trajet, les adolescents, les victimes et les organismes communautaires. Le présent rapport vous donnera un portrait de tout le travail qui a été accompli cette année.

Collaboration aussi entre Trajet et les différents acteurs socio-judiciaires. L'équipe de Trajet a toujours le souci, année après année, de s'impliquer dans différents comités, tables de concertation et rencontres diverses. Plusieurs intervenants investissent aussi beaucoup de leur temps et de leurs savoirs au sein de notre regroupement, l'ASSOJAQ. Trajet est un acteur important et notre point de vue a un impact certain sur l'évolution des pratiques au fil des ans.

La collaboration s'est aussi fait sentir au sein même de l'équipe de travail. Malgré beaucoup de mouvement au niveau des ressources humaines, une grande quantité de travail a été accomplie, et ce de façon toujours aussi professionnelle, et de belles perspectives de développement de projets sont sur la table.

Finalement, la collaboration a été des plus actives entre l'équipe de travail de Trajet et les membres du conseil d'administration. Dans le plan d'action, nous nous étions donné comme objectif de rapprocher ces deux instances par le biais de différents mandats en cours d'année et plusieurs comités ont ainsi été mis sur pied. La participation de tous a été sollicitée et c'est avec grand plaisir que plusieurs membres du CA se sont joints à ces comités pour faire avancer différents dossiers à Trajet. Par ailleurs, plusieurs formations furent offertes autant aux intervenants qu'aux membres du CA. Cette collaboration se poursuivra donc sur cette belle lancée dans le cadre des comités conjoints en place et pour conclure le renouvellement des conditions de travail.

Et tout ceci se reflète dans la mission que Trajet s'est donnée.

Mélanie Labrie, présidente du CA de Trajet

FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

BILAN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 36 ans, la démocratie est à la base du fonctionnement de Trajet. Elle se traduit par un mode de gestion participatif, un processus décisionnel collectif et une étroite collaboration entre l'équipe de travail et le conseil d'administration.

L'année 2015-2016 a été marquée par le recrutement de quatre nouveaux administrateurs et la tenue de huit réunions régulières du CA. Six administrateurs et cinq intervenants se sont impliqués dans trois comités de travail conjoints :

- Rôles, responsabilités et pouvoirs des instances décisionnelles ;
- · Retraite;
- · Financement.

Les membres du CA et de l'équipe ont participé à deux soirées de formation sur les rôles et responsabilités d'un CA, et deux administratrices à un atelier intitulé « Rôles et responsabilités des membres d'un CA : Gestion de situations particulières ».

Parmi les nombreux dossiers traités figurent le renouvellement du prêt hypothécaire, le renouvellement des conditions de travail des employés, la refonte du site Internet et la nouvelle arborescence.

En considérant l'ensemble de ces mandats, les administrateurs de Trajet ont investi près de 300 heures de leur temps à l'avancement de la corporation. L'équipe de travail tient à remercier chacune des personnes impliquées bénévolement au CA pour leur importante contribution, leur engagement à l'égard des différents dossiers traités et leur croyance en la mission de Trajet.

PERSPECTIVES

L'année 2016-2017 s'inscrira dans la continuité de l'année qui vient de se terminer. Soulignons que le plan d'action adopté l'an dernier s'échelonne sur 2 ans et qu'une bonne partie du travail est soit achevée, soit bien amorcée. Nous poursuivrons donc les travaux liés à une meilleure définition des rôles, responsabilités et pouvoirs des différentes instances décisionnelles de Trajet. Plusieurs documents administratifs de Trajet ont déjà été révisés, d'autres le seront. Le dossier des conditions de travail des employés, très avancé, devrait se conclure dans les prochains mois.

Les différents projets de développement mis en branle l'an dernier ont été momentanément ajournés en raison de mouvements au sein des ressources humaines, mais ils se poursuivront et leur déploiement est attendu durant la présente année.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUEL

Membres de la communauté

Mélanie Labrie – Présidente

Maria De La Paz Arias Santos – Vice-Présidente

Walid Al Khatib – Trésorier

Valérie Fortin – Administratrice

Émilie Raymond – Administratrice

Mame Moussa Sy – Administrateur

Tin Quach – Administrateur

Représentantes des employés

Diane Turcotte – Secrétaire Véronique Poulin - Administratrice

VIE ASSOCIATIVE

Tel que le prévoient les règlements généraux de Trajet, tout membre doit contribuer ou avoir contribué à la poursuite des buts de la corporation. Trajet compte 360 membres organismes collaborateurs, 46 membres actifs et 2 membres honoraires. Lors de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2015, 34 personnes étaient présentes afin de rendre plus concrète la vie associative de Trajet.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Bien ancré dans son milieu depuis ses débuts, Trajet a multiplié les occasions de s'impliquer là où sa mission fait écho. Qu'il s'agisse de comités provinciaux ou régionaux, de tables de concertation de quartier, de demandes ponctuelles de collaboration ou de rayonnement international, Trajet cherche le plus possible à faire connaître la justice alternative et à élargir les opportunités pour les adolescents concernés par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Notre implication au sein de l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ) est toujours aussi importante. En témoignent l'implication :

- de Véronique Poulin à la co-présidence du CA et au comité Développement du logiciel OJA;
- de Benoit Gauthier aux comités Ingénierie de la médiation et Codéveloppement professionnel ;
- de Christiane Houle au comité Élargissement du réseau des organismes d'accueil;
- de Joanne Lauzon au comité Assurances collectives.

Par ailleurs, un prêt de services se poursuit entre Trajet et l'ASSOJAQ détachant Christian Favreau à titre d'agent de liaison de l'association. Enfin, Trajet a bien entendu participé au congrès annuel des membres et aux journées d'échange mi-annuelles.

Au niveau régional, Trajet siège :

- au Comité de suivi des ententes de collaboration entre les OJA et les centres jeunesse;
- au Comité montréalais de suivi LSJPA :
- au Comité de vigie jeunesse du SPVM.

Par ailleurs, Julie Pouliot siège au CA du Centre de justice de proximité du Grand Montréal.

Au niveau local, Trajet participe à trois tables de concertation jeunesse à LaSalle (Joanne Lauzon), Verdun (Donald Sanon) et Montréal-Nord (Mylène Guilbeault-Labonté).

Cette année encore, Trajet s'est impliqué auprès des écoles et universités en accueillant :

- deux stagiaires en intervention, une de l'École de criminologie de l'Université de Montréal et un du Programme d'intervention en délinquance du Collège de Maisonneuve ;
- sept stagiaires d'un jour en stage d'observation dans le cadre du Programme d'intervention en délinquance des Collèges de Maisonneuve et Ahuntsic.

Des intervenants ont présenté Trajet dans neuf cours collégiaux et universitaires (Cégep Marie-Victorin, Collège Ahuntsic, Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et Université du Québec à Montréal) et la LSJPA à l'école primaire Saint-Zotique.

Enfin, Trajet maintient son engagement à l'international. Les co-coordonnatrices ont ainsi rencontré et échangé avec :

- Chloé Sallée, magistrate française;
- Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse en France ;
- l'organisme Escale S.A.R.E. (équivalent bruxellois d'un organisme de justice alternative) ;
- deux stagiaires de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ).

L'ensemble de ces activités a permis de rejoindre près de 450 personnes.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Activités de formation :

- Rôle et responsabilité d'un conseil d'administration (équipe et administrateurs, 90 heures) ;
- Animation de groupe (toute l'équipe, 180 heures) ;
- Médiation transformative (deux intervenants, 60 heures);
- Gestion expérientielle, JAGTAM (toute l'équipe, 180 heures);
- Médiation pénale (une intervenante, 35 heures).

Activités de supervision :

- Codéveloppement professionnel (quatre intervenants, 100 heures);
- Supervision clinique (trois jours, 90 heures).

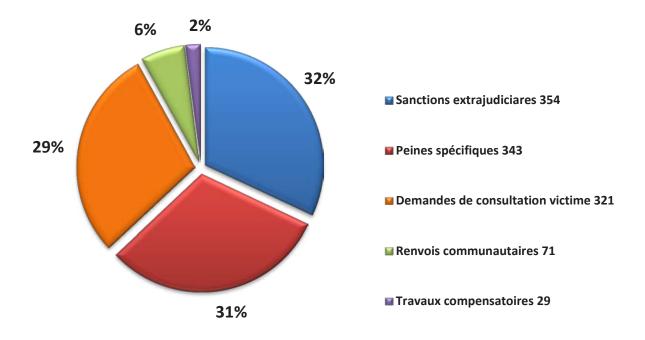
Activités d'information :

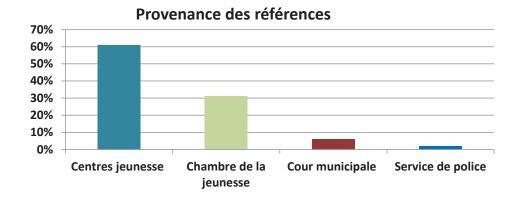
- Conférence sur la santé mentale (une intervenante, 7 heures);
- Congrès de l'ASSOJAQ (huit intervenants, 100 heures);
- Congrès de la Société de criminologie (une intervenante, 20 heures) ;
- Symposium national sur la justice réparatrice (trois intervenantes, 60 heures).

(5)

PORTRAIT GLOBAL DES DEMANDES REÇUES

Du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, Trajet s'est vu référer un total de 1 118 demandes. Les mesures devant être appliquées auprès des adolescents constituent la majorité d'entre elles, soit 71 %. Les 29 % restants représentent les demandes de consultation victime. Le graphique et le tableau suivants dressent un portrait détaillé de l'ensemble de ces références.





	DEMANDES							
	PS SEJ					Filles	Total mesures	%
	Réparation envers la victime	Processus de médiation	3	39	81 %	19 %	42	6%
		Réparation sans médiation	3	11	79 %	21 %	14	2 %
	Réparation envers la	Travaux bénévoles	326	203	83 %	17 %	529	69 %
	communauté	Dédommagements financiers	7	17	87 %	13 %	24	3 %
LSJPA	Développement des habiletés sociales	DHS de groupe	2	53	67 %	33 %	55	7 %
		DHS individuelles	2	31	70 %	30 %	33	4 %
	Sous-total			354				
	Renvois communautaires (MEJ)				80 %	20 %	71	9 %
	Total LSJPA						768	100 %
Travaux compensatoires 90 % 10 %						29		
Sous-total application de mesures 82 % 18 %						797		
DEMANDES DE CONSULTATION VICTIME					321			
TOTAL DEMANDES					1118			

PS : Peines spécifiques

SEJ: Sanctions extrajudiciaires

DEMANDES DE CONSULTATION VICTIME

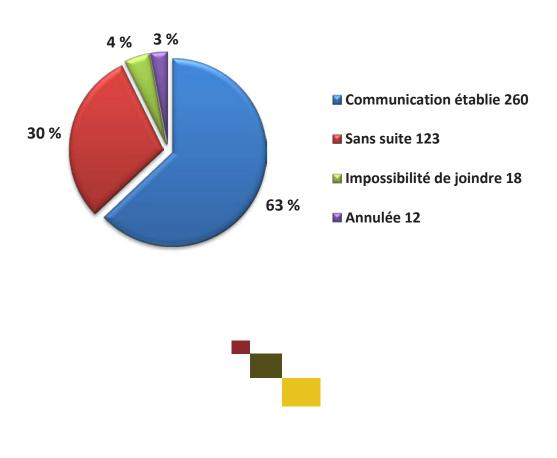
Depuis 2002, Trajet a la responsabilité de contacter les victimes dont le délit a été commis par un adolescent et pour lequel le dossier est traité via le programme de sanctions extrajudiciaires. Ce mandat est confié aux organismes de justice alternative dans le cadre d'une entente avec les centres jeunesse. Ce processus s'inscrit dans un esprit de réparation la plus directe possible à l'endroit de la victime.

Objectifs de la consultation des victimes :

- les informer des suites découlant de la plainte ;
- répondre à leurs interrogations ;
- recueillir leur opinion sur l'événement et les conséquences vécues ;
- connaître leur intérêt à échanger avec l'adolescent impliqué.

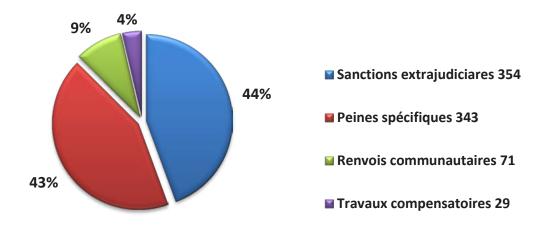
Cette année, Trajet s'est vu confié 321 demandes de ce type, qui concernaient 413 victimes et 373 contrevenants. La majorité de ces victimes, soit 63 %, ont été jointes par les médiateurs de Trajet et de celles-ci, 23 % ont accepté de s'impliquer dans un processus de médiation. Des informations relatives aux mesures de médiation sont disponibles à la section « Application de mesures ». Bien qu'un petit nombre de victimes accepte le processus de médiation, la très grande majorité d'entre elles apprécie d'avoir un suivi de leur plainte et souhaite connaître la décision qui sera rendue à l'égard de l'adolescent.





APPLICATION DE MESURES

Trajet est responsable de l'application de certaines mesures découlant de la LSJPA et du Code de procédure pénale. Le graphique ci-dessous décrit les différentes mesures référées à Trajet dans le cadre de ce mandat d'intervention qui se réalise auprès des adolescents, de leurs parents et de la communauté.



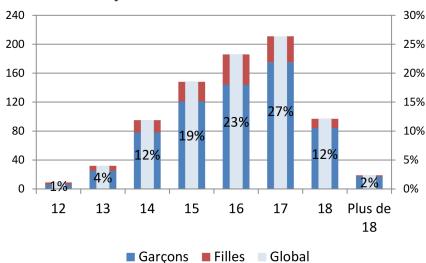
Ce volet d'intervention est principalement réalisé par les intervenants de la sphère LSJPA. En 2015-2016, les dix intervenants de cette sphère de travail se sont réunis à quatre reprises afin de coordonner leur travail, de s'assurer du respect des normes et pratiques en vigueur, d'avoir des discussions cliniques et d'assurer une harmonisation des interventions.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE ADOLESCENTE

ÂGE

Sur l'ensemble des adolescents référés dans le cadre des demandes d'application de mesures pendant l'année 2015-2016, 82 % sont des garçons et 18 % sont des filles. Le graphique suivant dresse le portrait de l'âge de ces 797 adolescents.

La moyenne d'âge des adolescents référés à Trajet demeure stable depuis plusieurs années. Cette année, elle se situe à 15 ans et 11 mois. Les adolescents âgés de 16 ans et moins représentent 59 % de la clientèle référée à Trajet.



·····Trajet - Organisme de justice alternative ······

(10)

RÉPARTITION GÉNÉRALE DES DÉLITS COMMIS

Les adolescents sont référés dans le cadre des demandes d'application de mesures suite à la commission d'une infraction à diverses lois et règlements. Par exemple, il peut s'agir d'une infraction au Code criminel, à un règlement municipal ou au Code de la sécurité routière. Le tableau suivant présente les chefs d'accusation dont les adolescents référés à Trajet font le plus souvent l'objet. Un total de 1 633 chefs d'accusation est recensé à l'égard de 797 adolescents, ce qui équivaut à une moyenne de 2 délits par adolescent.

Délit	Chefs
Infraction contre la propriété	572
Infraction contre la personne et la réputation	433
Infraction contre l'application de la loi et l'administration de la justice	330
Loi règlementant certaines drogues	118
Crime relatif aux armes	57

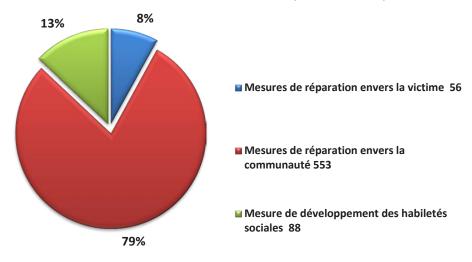
STATUT DES DEMANDES

Le tableau suivant présente les statuts avec lesquels les 641 demandes traitées par Trajet entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 ont été fermées. En date de produire ce rapport, le résultat de 156 demandes était toujours à venir en raison de la date de référence et du délai de réalisation, ce qui porte le total à 797 demandes.

Résultat	Demandes	%	Masculin	%	Féminin	%
Complété	446	70 %	342	67 %	104	81 %
Non complété	123	19 %	108	21 %	15	12 %
Changement d'OJA	58	9 %	49	10 %	9	7 %
Changement d'orientation	14	2 %	14	2 %	0	0 %
Total	641	100 %	513	100 %	128	100 %

TYPES DE MESURES

Dans le cadre des sanctions extrajudiciaires et des peines spécifiques seulement, l'Entente-cadre conclue en 2001 entre l'ACJQ et le ROJAQ propose une typologie des mesures offertes. Cette entente prévoit également une hiérarchisation des mesures afin de prioriser la réparation.



······Trajet - Organisme de justice alternative ······

MESURES DE RÉPARATION ENVERS LES VICTIMES

Figurant au premier plan de l'entente dans l'objectif de favoriser une réparation la plus directe possible, ce type de mesures peut prendre deux formes. Le processus de médiation signifie qu'il y a des échanges entre l'adolescent et la victime. Ces échanges, directs ou indirects, se déroulent par l'entremise d'un médiateur de Trajet. Les parties peuvent, s'il y a lieu, convenir d'une entente de réparation.

La réparation sans médiation est une mesure où la victime bénéficie d'un geste de réparation de la part de l'adolescent sans que des échanges aient lieu. Ces mesures correspondent aux souhaits des victimes recueillis lors de la consultation téléphonique par les médiateurs de Trajet.

Les mesures de réparation envers les victimes représentent cette année 7 % de l'ensemble des mesures référées à Trajet dans le cadre de l'application de la LSJPA (768). Ce résultat représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Actuellement, ces mesures se réalisent principalement dans le cadre des sanctions extrajudiciaires. Elles représentent 14 % des sanctions extrajudiciaires confiées à Trajet cette année (50 mesures sur 354), soit 3 % de plus que l'an dernier.

	Résultat				
Mesures de réparation envers la victime	Complété	Non- complété	Changement d'orientation	Total	Montant
Processus de médiation					
Excuses	20			20	
Travail pour la victime	4			4	
Compensation financière via Réparado	3			3	1 050 \$
Compensation financière	2			2	3 200 \$
Engagement moral	2			2	
Aucune entente	2	2	1	5	
Résultat à venir				6	
Sous-total	33	2	1	42	4 250 \$
Réparation sans médiation					
Lettre d'excuses	13	1		14	
Sous-total	13	1		14	
TOTAL	46	3	1	56	4 250 \$

Réparado

Créé en 2000, le fonds Réparado est une initiative dont Trajet est particulièrement fier. Ce fonds a été développé pour permettre à des adolescents et à des personnes victimes de conclure des ententes de compensation financière au terme d'un processus de médiation, lorsque l'adolescent n'a pas les ressources financières nécessaires. L'implication des adolescents dans des organismes d'accueil leur permet d'amasser un montant maximal de 350 \$ qui est ensuite versé aux personnes victimes. Rappelons que le fonds est constitué de dons d'entreprises et de fondations. À ce titre, nous tenons à remercier la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur et le la Fédération canadienne Le Droit Humain pour l'appui financier démontré en cours d'année s'élevant à 807 \$. Cette année, trois adolescents ont utilisé le fonds Réparado, pour un montant total de 1 050 \$ versé à trois personnes victimes. Un adolescent référé en 2014-2015 a complété sa mesure en 2015-2016 et a remboursé trois victimes pour un montant de 1 050 \$.

MESURES DE RÉPARATION ENVERS LA COLLECTIVITÉ

Ces mesures visent à mettre à contribution les intérêts et les capacités des adolescents afin de leur permettre de réparer symboliquement dans la collectivité les torts causés par la commission du délit. Elles représentent, année après année, la grande majorité des demandes qui sont référées à Trajet. Les mesures de réparation envers la communauté prennent la forme de travaux bénévoles au profit d'organismes de la communauté ou de versements monétaires à des organismes à but non lucratif.

La mesure de travail bénévole est historiquement celle qui arrive au premier rang avec un taux de référence de 69 % sur l'ensemble des mesures liées à l'application de la LSJPA. Sur les 529 mesures de travail bénévole confiées à Trajet cette année, 62 % sont des peines spécifiques provenant de la Chambre de la jeunesse et 38 % sont des sanctions extrajudiciaires référées par les centres jeunesse. Un total de 19 439 heures de travail bénévole était prévu aux 529 demandes reçues par Trajet au cours de l'année, soit une moyenne de 37 heures par mesure.

Le tableau suivant décortique les 529 mesures de travail bénévole en fonction de tranches d'heures précises. On constate que 74 % des adolescents référés en sanction extrajudiciaire et en peine spécifique ont 40 heures et moins à réaliser.

Tranches d'heures	PS	SEJ
1 à 20	59	87
21 à 40	134	109
41 à 60	80	6
61 à 80	35	1
81 à 100	12	0
101 et plus	6	0
Total nombre de mesures	326	203
Total nombre d'heures prescrites	14 338	5101
Moyenne	44 heures	25 heures

Les organismes d'accueil

Trajet tient à remercier chaleureusement les 360 organismes d'accueil au centre de cette activité. Sans leur contribution, les travaux bénévoles et compensatoires ne pourraient exister. Jour après jour, semaine après semaine, les intervenants de Trajet contactent les superviseurs des organismes pour leur proposer de recevoir et d'accompagner des adolescents dans la réalisation de leurs travaux bénévoles. Ils s'adaptent avec patience, compréhension, bienveillance et dévouement afin de les guider jusqu'à la fin de leur engagement de réparation. Cette énorme contribution bénévole, tant en termes de ressources humaines que matérielles, rend la réalisation de cette activité possible et Trajet en est reconnaissant.

Les travaux bénévoles se déroulent principalement sur une base individuelle dans des organismes d'accueil avec qui Trajet collabore de manière régulière. Ces organismes à but non lucratif communautaires ou publics sont de natures variées et offrent une grande diversité de tâches. Les adolescents peuvent ainsi être appelés à effectuer des tâches manuelles, telles l'entretien général, la cuisine, le travail de bureau ou le tri de vêtements ou de denrées, et des tâches d'animation et d'accompagnement auprès de personnes âgées, handicapées ou d'enfants. Le tableau qui suit fait état de la variété des 165 organismes qui ont accueilli des adolescents en travaux bénévoles et compensatoires tout au long de l'année 2015-2016, ainsi que du nombre d'heures réalisées pour chacune des spécialités.

Catégorie	Spécialité	Nombre d'organismes	Heures réalisées	Nombre d'adolescents
	Centre d'entraide et d'assistance matérielle	57	5 330	221
	Sports et loisirs	24	1 575	68
	Jeunes	20	813	37
	Religion	9	489	16
	Personnes handicapées	6	521	18
	Récupération et écologie	6	132	10
Overeniene	Immigration et groupes ethniques	5	243	10
Organisme communautaire	Personnes âgées	4	297	12
commonation	Association culturelle et sociale	3	105	6
	Enfance	2	60	2
	Graffitis	2	219	8
	Justice*	1	966	72
	Média	1	71	3
	Santé	1	40	1
	Sous-total	141	10 861	484
	Éducation	12	665	26
	Administration municipale	4	425	21
Public	Personnes âgées	4	244	7
i oblic	Jeunes	3	57	4
	Personnes handicapées	1	29	2
	Sous-total	24	1 420	60
	TOTAL	165	12 281	544

^{*} Cet organisme est Trajet et le nombre d'heures réalisées est principalement constitué des heures effectuées dans le cadre de corvées supervisées par Trajet.

Les travaux bénévoles peuvent aussi se réaliser en groupe lors d'événements ponctuels, tant culturels ou sportifs que caritatifs. Dans le jargon de Trajet, il s'agit de « corvées ». Elles offrent à des adolescents l'opportunité de réparer leur geste en s'impliquant dans des événements d'envergure se déroulant à divers moments de l'année.

Trajet tient à remercier les partenaires suivants :

Partenaire	Événement	Nombre d'adolescents	Nombre d'heures réalisées
AlterGo	Défi sportif AlterGo	15	247
Vélo Québec	Tour de l'Île de Montréal	12	93
Société du parc Jean- Drapeau	Fête des neiges de Montréal	10	286
Rock'n'Roll Marathon Series	Rock'n'Roll Marathon & 1/2 Oasis de Montréal	12	132
Fondation Farha Ça marche		9	104
Metropolis Bleu Festival	Metropolis Bleu Festival	6	68
Club Gymnix	International Gymnix 2015	7	111
Congrès national des italo- canadiens Semaine italienne de Montréal		5	40
		76	1081

La seconde mesure de réparation envers la communauté est le dédommagement financier. Avec l'aide d'un intervenant de Trajet, cette mesure prévoit que l'adolescent cible une cause ou un organisme afin d'y effectuer un don monétaire. Il doit alors se présenter à l'organisme choisi et échanger avec un responsable afin d'être en mesure de rédiger le compte-rendu de sa visite. Cette année, 24 adolescents ont reçu ce type de sanction pour un montant total de 4 723 \$, ce qui représente un montant moyen de 197 \$ par mesure.

MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

Communément appelées « DHS », ces activités ont pour objectif de susciter des prises de conscience en sensibilisant l'adolescent à différents sujets. Elles sont offertes sur une base individuelle ou en groupe et le type de délit ou l'âge de l'adolescent oriente le choix de la mesure.

Mesures de développement des habiletés sociales							
Manuar da		adolescents érés		Nombre de mesures dispensées			
Mesures de groupe*	PS	SEJ	Total				
Réflexion sur le phénomène de la violence	0	27	27	6			
Si je m'arrêtais par moi-même (12-13 ans)	1	5	6	3			
Adolescents ayant commis un vol à l'étalage	0	12	12	5			
Adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel	1	8	9	2			
Sensibilisation à la toxicomanie	0	1	1	Dispensée par le Centre de réadaptation en dépendance de Montréal			
Sous-total	2	53	55				
				1			
Mesures individuelles	PS	SEJ	Total				
Texte de réflexion	1	30	31				
Activité d'intégration sociale	1	1	2				
Sous-total	2	31	33				

4

TOTAL

Trajet tient particulièrement à remercier les bénévoles impliqués dans les mesures de type DHS. En investissant cette année une vingtaine d'heures de leur temps, ils ont contribué à la réalisation de nos activités.

84

88

^{*} Ces mesures peuvent se tenir en groupes restreints ou en individuel selon le volume de références.

RENVOI À UN PROGRAMME OU À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

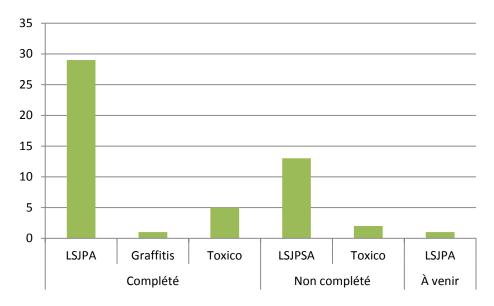
Le renvoi est une mesure extrajudiciaire appliquée par les policiers visant une intervention rapide et efficace auprès des adolescents contrevenants afin de prévenir la récidive. Elle s'adresse à des adolescents ayant commis des infractions mineures. Notons que Trajet constitue le point de chute pour l'ensemble des demandes de renvoi communautaire provenant du territoire montréalais.

Sur les 71 demandes reçues cette année, 51 étaient destinées à Trajet et 20 ont été transférées vers d'autres OJA en fonction du territoire de résidence de l'adolescent.

Sur les 51 demandes assumées par Trajet :

- 43 adolescents ont été orientés vers la mesure « Sensibilisation à la LSJPA » ;
- 7 adolescents ont été orientés vers la mesure « Toxico » ;
- 1 adolescent a été orienté vers la mesure « Graffitis ».

Pendant l'année, les intervenants de Trajet ont animé des mesures de renvoi à 11 reprises, soit 8 mesures « Sensibilisation LSJPA » et 3 mesures « Toxico ». La mesure « Graffitis » est dispensée par le Café-Graffiti.



TRAVAUX COMPENSATOIRES

Il s'agit de travaux effectués en remplacement du paiement d'une contravention émise suite à la commission, par un adolescent, d'une infraction provinciale ou municipale dans le cadre du Code de procédure pénale. À l'image des travaux bénévoles encadrés par la LSJPA, Trajet voit à l'application de ces mesures auprès d'organismes d'accueil de la communauté. Entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, 29 demandes de ce type ont été confiées à Trajet pour un total de 931 heures, soit une moyenne de 32 heures par demande.





MÉDIATION

Que ce soit dans le cadre pénal, scolaire ou directement au sein de la communauté, la médiation occupe une place importante dans le quotidien de Trajet. Bien qu'elle pose le grand défi de réunir des gens vivant un différend, la pratique de la médiation a fait ses preuves et demeure au cœur des activités de Trajet, qui est fier de la pratiquer, de la développer et de la promouvoir.

MÉDIATION SCOLAIRE

Cette année, Trajet a mis en place le programme « Pour mieux s'entendre », qui s'adresse aux écoles secondaires qui souhaitent gérer des situations conflictuelles impliquant des étudiants. Ce programme se situe en amont du signalement à la police. À la demande des responsables de l'école, un médiateur se rend sur place et rencontre les parties en vue de confirmer leur adhésion à la démarche et de les y préparer. Suivra la rencontre de médiation et si une entente survient, il reviendra à un représentant de l'école d'en assurer le suivi.

À ce jour, dix-sept écoles ont été contactées et quatre se sont montrées intéressées par le programme. Deux demandes ont déjà été reçues, dont une qui s'est conclue par un processus de médiation. Le programme poursuivra son développement au cours de la prochaine année et l'équipe de quatre médiateurs espère développer la collaboration avec davantage d'écoles.

MÉDIATION CITOYENNE

Le service de médiation citoyenne a été créé il y a maintenant six ans. Il s'adresse aux citoyens vivant une situation conflictuelle qui souhaitent s'impliquer dans la recherche de solutions. Ces conflits peuvent survenir auprès de personnes qui partagent un même environnement et les sources de conflit sont variées : bruits, problèmes relationnels, problèmes liés à la propriété, violence physique et/ou verbale, insalubrité, etc.

Ce service confidentiel et gratuit est offert par une équipe de dix-huit médiateurs bénévoles formés par Trajet. Sur environ 250 appels reçus, près du tiers des demandes ont abouti à une rencontre et deux médiations ont été réalisées. Dans la majorité des situations, la démarche s'arrête après la rencontre avec le demandeur. La démarche est cependant importante même en l'absence d'un règlement. Près de la moitié des interventions effectuées ont consisté en de l'écoute, du conseil et de l'information et se sont faites au téléphone.

Les demandes proviennent d'une vingtaine de quartiers différents mais majoritairement de Rosemont, quartier de Trajet.

La tournée des postes de quartier du SPVM l'an dernier par les médiateurs de Trajet a porté ses fruits, puisque près de 80 % des demandes ont été référées par les policiers en 2015-2016.

Cette année, la formation en médiation citoyenne, dont le contenu a été revu, a obtenu l'accréditation du Barreau du Québec à titre de programme de formation continue.

Les médiateurs de Trajet ont formé une nouvelle cohorte de dix médiateurs bénévoles, qu'ils ont ensuite accompagnés dans leurs premières rencontres avec des citoyens. Ils ont aussi assuré des rencontres de formation continue, animé deux ateliers en résolution de conflits, donné une formation à l'organisme le Club Garçons et Filles de LaSalle et fait une présentation au CLSC Saint-Michel dans le cadre d'une demi-journée sur l'intimidation auprès des personnes âgées. Parallèlement, ils ont rencontré différents intervenants de l'Office municipal d'habitation de Montréal et participé à la Table de concertation Villeray sur l'intimidation des personnes âgées en HLM.

Trajet tient à remercier chacun des médiateurs bénévoles pour son engagement envers Trajet et surtout envers ses concitoyens. Leur implication est estimée à plus de 500 heures de bénévolat.

······Trajet - Organisme de justice alternative ······



REMERCIEMENTS

BAILLEURS DE FONDS PRINCIPAUX

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île -de-Montréal – Service régional des activités communautaires et de l'itinérance



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal

Québec

(18)

COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

- Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
- Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
- Le Service de police de la Ville de Montréal
- Les magistrats de la Chambre de la Jeunesse à Montréal
- Les procureurs du Bureau des affaires de la jeunesse de Montréal

- Les avocats du Bureau d'aide juridique -Droit de la jeunesse de Montréal
- Le percepteur des amendes de la Ville de Montréal
- Les nombreuses personnes victimes pour leur confiance lors des consultations et du processus de médiation
- Les membres actifs qui contribuent, à leur façon, à concrétiser la mission que Trajet s'est donnée



TRAJET

SPHÈRE LSJPA

Pierre Bélanger
Martine Bordeleau
Christian Favreau
Hélène Fruchard*
Mylène Guilbault-Labonté
Véronique Hébert
Christiane Houle
Stella Jetté*
Joanne Lauzon
Amélie Lebeau*

SPHÈRE MÉDIATION

Benoît Gauthier Julie Pouliot Lise Tremblay

Danielle Paquet

Donald Sanon

ÉQUIPE TECHNIQUE

Nadia Elakremi Arnaud Gros-Burdet Alain Saint-Pierre Diamila Hammouche *

COMITÉ DE COORDINATION

Véronique Poulin Diane Turcotte Danielle Paquet (intérim)

STAGIAIRES

Mylène Perry Jean-François Riel

HISTORIQUE

1980 : Mise sur pied du projet expérimental « Programme de travaux communautaires » (PTC) par le Bureau de consultation jeunesse.

1983 : L'organisme « Travaux communautaires jeunesse Montréal » (TCJM) est légalement constitué.

1984 : Accréditation de TCJM par le ministère des Affaires sociales.

1991 : Signature de l'entente avec le Centre des services sociaux du Montréal métropolitain conférant à TCJM l'application du programme de mesures de rechange reconnu dans la Loi sur les jeunes contrevenants.

Changement du nom de la corporation pour « Trajet jeunesse ».

2000 : Lancement du programme « Réparado », créant un fonds disponible pour dédommager une victime à l'issue d'une médiation. Une première au Québec et une première association avec l'entreprise privée.

2001 : Signature d'une entente cadre avec Les Centres jeunesse de Montréal et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw visant à revoir le partage des responsabilités propres à chacun des organismes.

2006 : Désignation de Trajet jeunesse à titre de programme approuvé de travail bénévole au profit de la collectivité par Le Centre jeunesse de Montréal - Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw en application de la LSJPA.

2009 : Changement du nom de la corporation pour « Trajet ».

2010 : Signature d'une entente de collaboration avec Le Centre jeunesse de Montréal-Institut Universitaire et Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

2012 : Adhésion à l'Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ), lancement du service de médiation citoyenne, lancement du projet de médiation scolaire à l'école Louis-Joseph-Papineau.

ARRONDISSEMENTS ET VILLES DÉSSERVIES

- Ahuntsic/Cartierville
- Anjou
- Côte-des-Neiges
- LaSalle
- Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Mont-Royal
- Outremont
- Plateau Mont-Royal
- Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/ Montréal-Est

- Rosemont/Petite-Patrie
- Saint-Laurent
- · Saint-Léonard
- Sud-Ouest
- Verdun
- Ville-Marie
- Villeray/Saint-Michel/Parc Extension
- Westmount

^{*}Contractuels

Trajet Inc.

3566, rue Bélanger Montréal (Québec) H1X 1A7 Tél : 514 521-2000 Fax : 514 521-1166 info@trajetoja.org trajetoja.org

Heures d'ouverture : Lundi-mercredi 9h-18h Jeudi-vendredi 9h-17h



